

Plan Local d'Urbanisme de Bonneval-sur-Arc

Réunion publique
Orientations du Projet d'Aménagement
et de Développement Durables
12/12/2017



Déroulé de la soirée

- Partie 1 : présentation
 - Introduction de M. le Maire
 - Qu'est-ce qu'un PLU ?
 - Pourquoi un PLU à Bonneval ?
 - Les enseignements du diagnostic
 - Le PADD
 - Et après...
- Partie 2 : échanges avec la salle



Le Plan Local d'urbanisme : définition

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

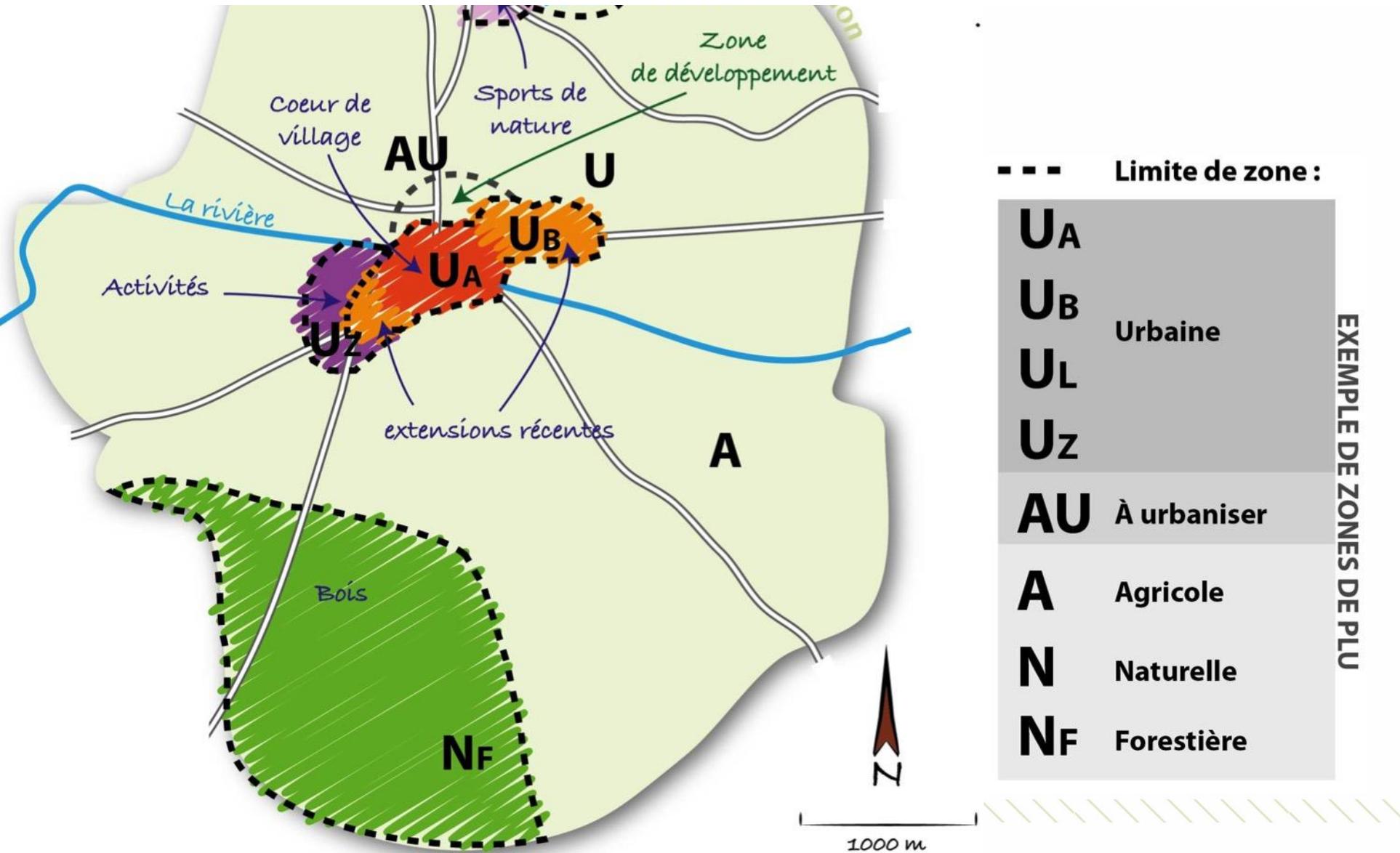




Un cadre pour les autorisations d'urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme
 - Remplace le **Plan d'Occupation des Sols**
 - Document de référence pour **les autorisations d'urbanisme**
 - permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir
 - Organise l'occupation des sols sur une commune
 - À ne pas confondre avec la Carte communale, **document d'urbanisme simplifié, proche de la Règlementation Nationale d'Urbanisme**
- 

Un document qui organise l'occupation du sol



Le dossier en Mairie : 4 grands types de pièces

Le contenu d'un dossier de PLU

Le rapport de présentation

Le Diagnostic

Autres éléments (justifications, évaluation environnementale le cas échéant, etc.)

Sur lequel reposent les autres pièces
Analyse le territoire,
Présente les règles et contraintes que le PLU doit respecter

Un projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les lignes directrices pour le territoire

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Le règlement écrit et graphique (zonage)

Les deux pièces de référence pour les permis de construire (et autres autorisations)

Elaborer un PLU : 3 catégories de contraintes à intégrer

Exemples d'obligations :

Forme :

- **Le code de l'urbanisme** définit la forme-type d'un règlement (articles R.151-9 à R. 151-9)

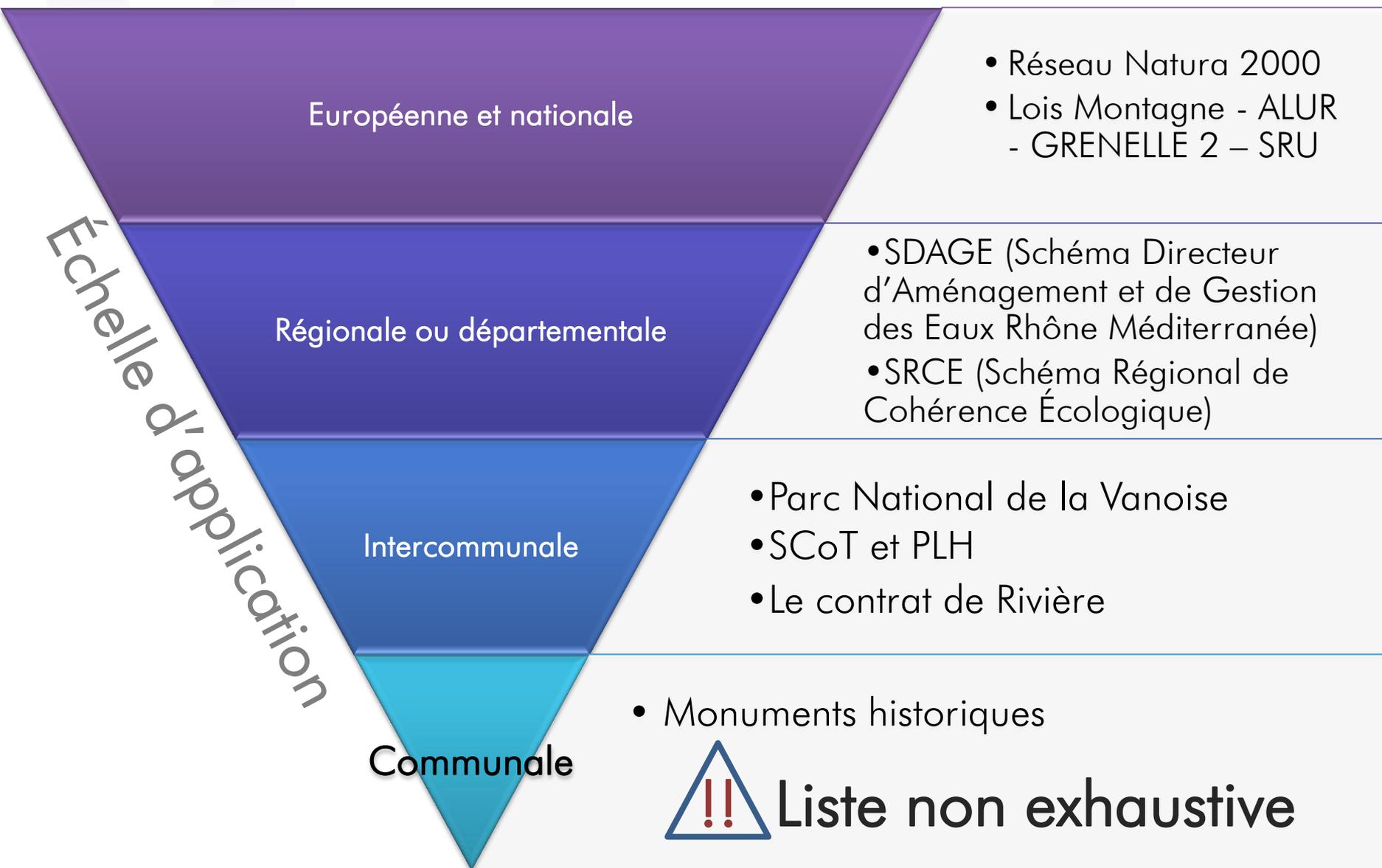
Contenu :

- **La loi « Montagne »** impose une extension en continuité de l'existant
- **Le Parc de la Vanoise** protège strictement certains espaces
- **Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Maurienne** encadrera l'extension urbaine sur toute la vallée

Procédure :

- **Le code de l'urbanisme** impose un débat sur les orientations du PADD

À retenir : de nombreuses normes orientent le PLU de Bonneval



Le SCoT s'impose au PLU de Bonneval





Zoom sur la loi Montagne

- Ce que dit la loi :
 - La **loi** Montagne impose la construction en continuité des groupes de constructions traditionnelles ou d'habitat existants
 - Des dérogations peuvent être envisagées à conditions qu'elles respectent :

Les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières

La préservation du patrimoine naturel

La protection contre les risques naturels

=> Nécessitent un passage devant la **commission des sites**



Quelques rappels

POURQUOI UN PLU À BONNEVAL- SUR-ARC ?



Un commune qui souhaite se développer

- La nécessité d'impulser une nouvelle dynamique
 - Le PLU, seul document d'urbanisme local en mesure d'anticiper un développement de la population
 - Deux préalables attendus des services de l'Etat:
 - La mise en place d'un dispositif de traitement des eaux usées (mise en demeure préfectorale)
 - La connaissance des consommations d'eau afin de calibrer les développements
- 



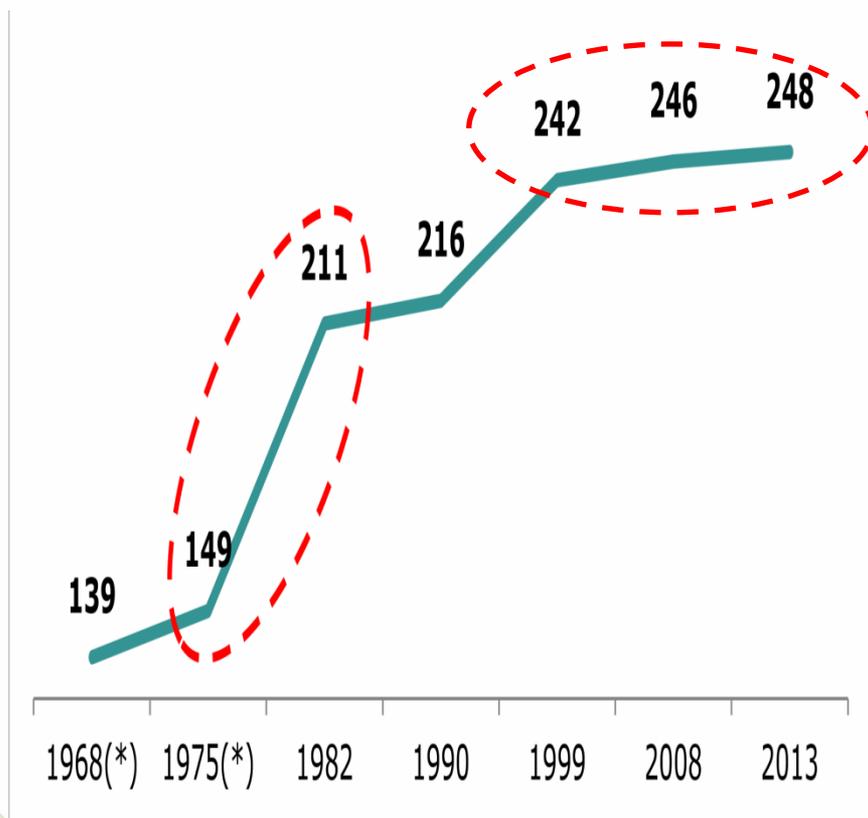
Le diagnostic

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC

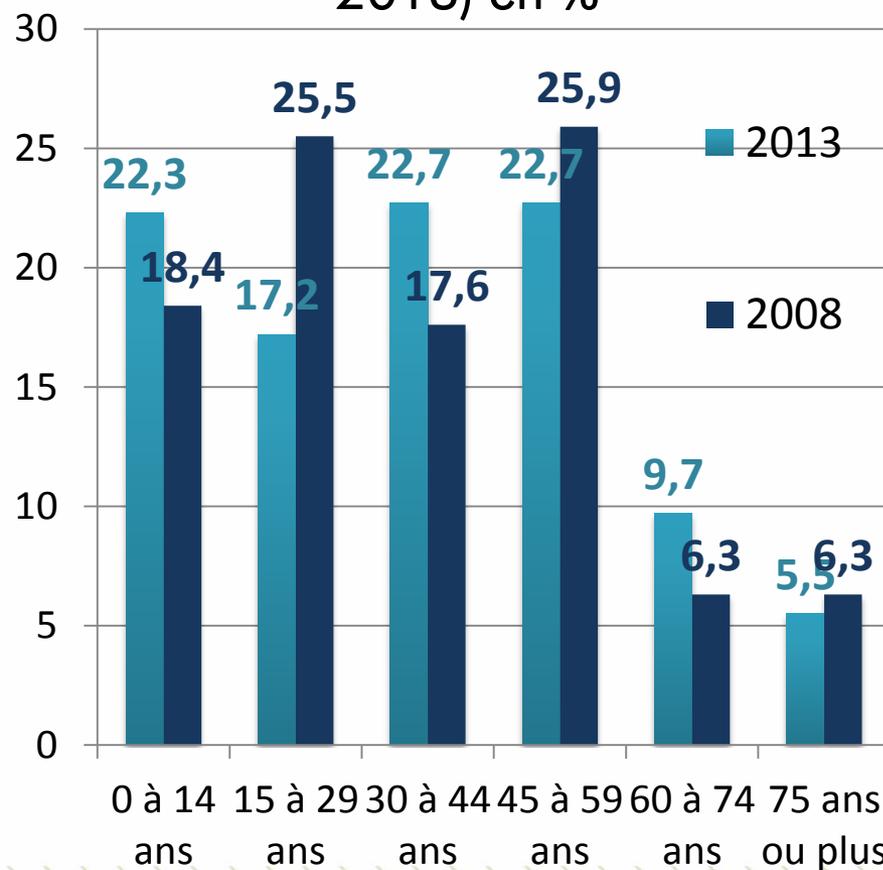


Une population menacée de vieillissement

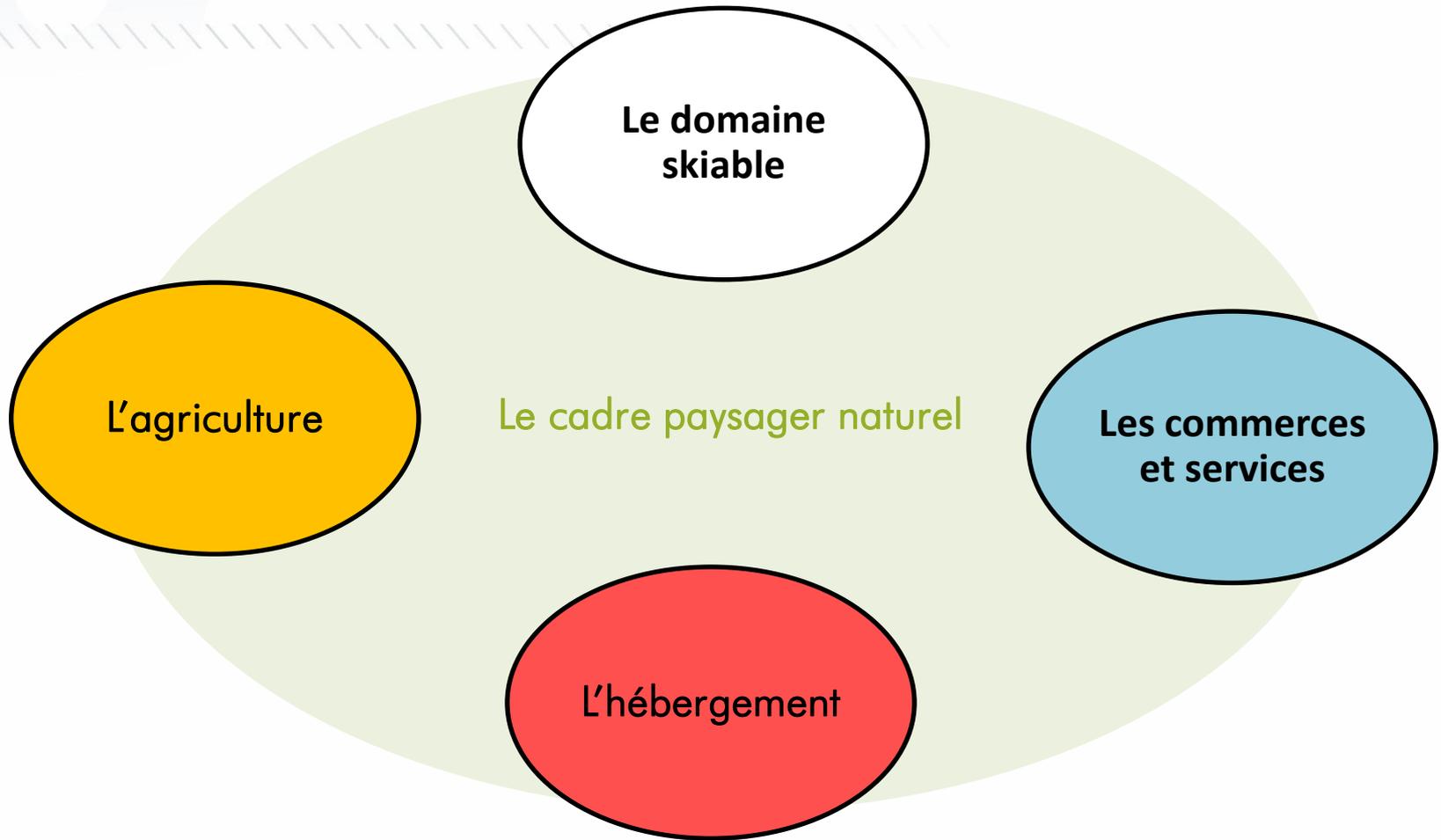
Evolution de la population (2008-2013)



Pyramide des âges (2008-2013) en %

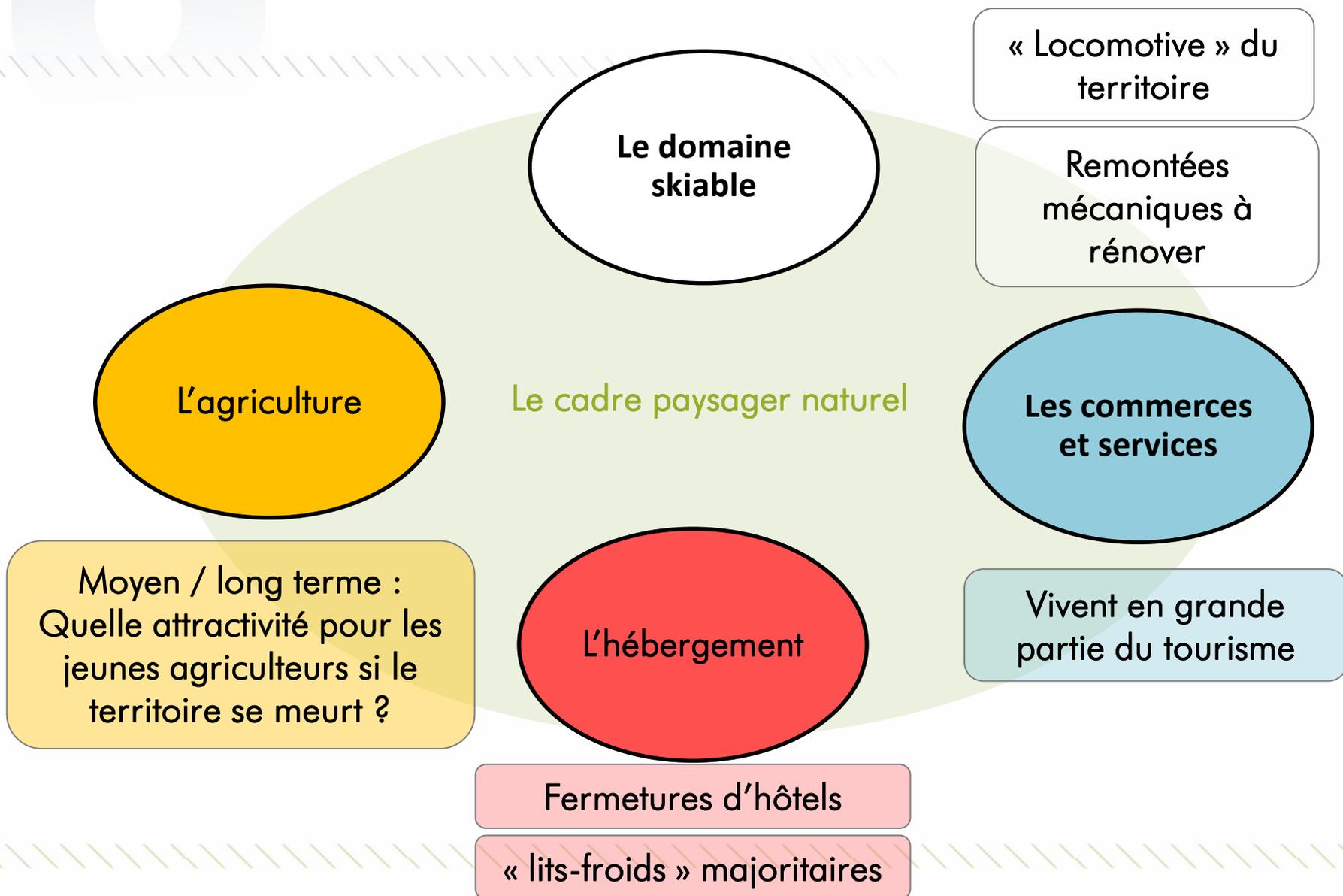


Une économie diversifiée...



⇒ 5 composantes fortement orientées « tourisme »

...Dont la pérennité est menacée



Une richesse écologique remarquable

Une mosaïque de milieux à mettre en valeur

Légende

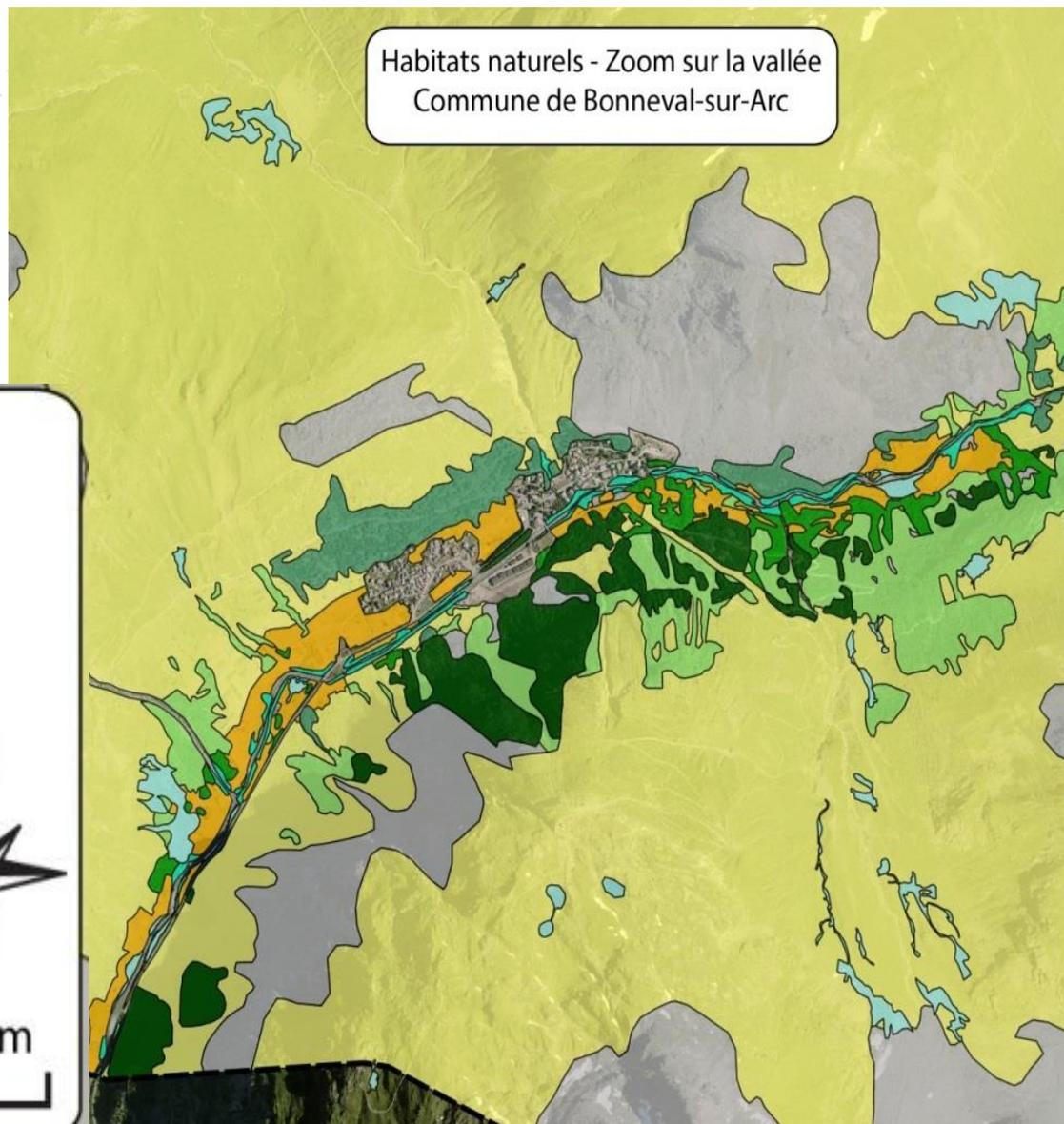
- Zones humides
- Ripisylves
- Pelouses et landes subalpines
- Prairies mésophiles
- Boisements de reprise
- Boisements mixtes
- Fourrés subalpins
- Mélèzins
- Eboulis et falaises
- Glaciers et neiges éternelles



250 m

Fond Plan Orthophoto Données Epoque - CPNS

Habitats naturels - Zoom sur la vallée
Commune de Bonneval-sur-Arc



La présence du Parc de la Vanoise



Le « cœur de Parc »
protégé plus
strictement



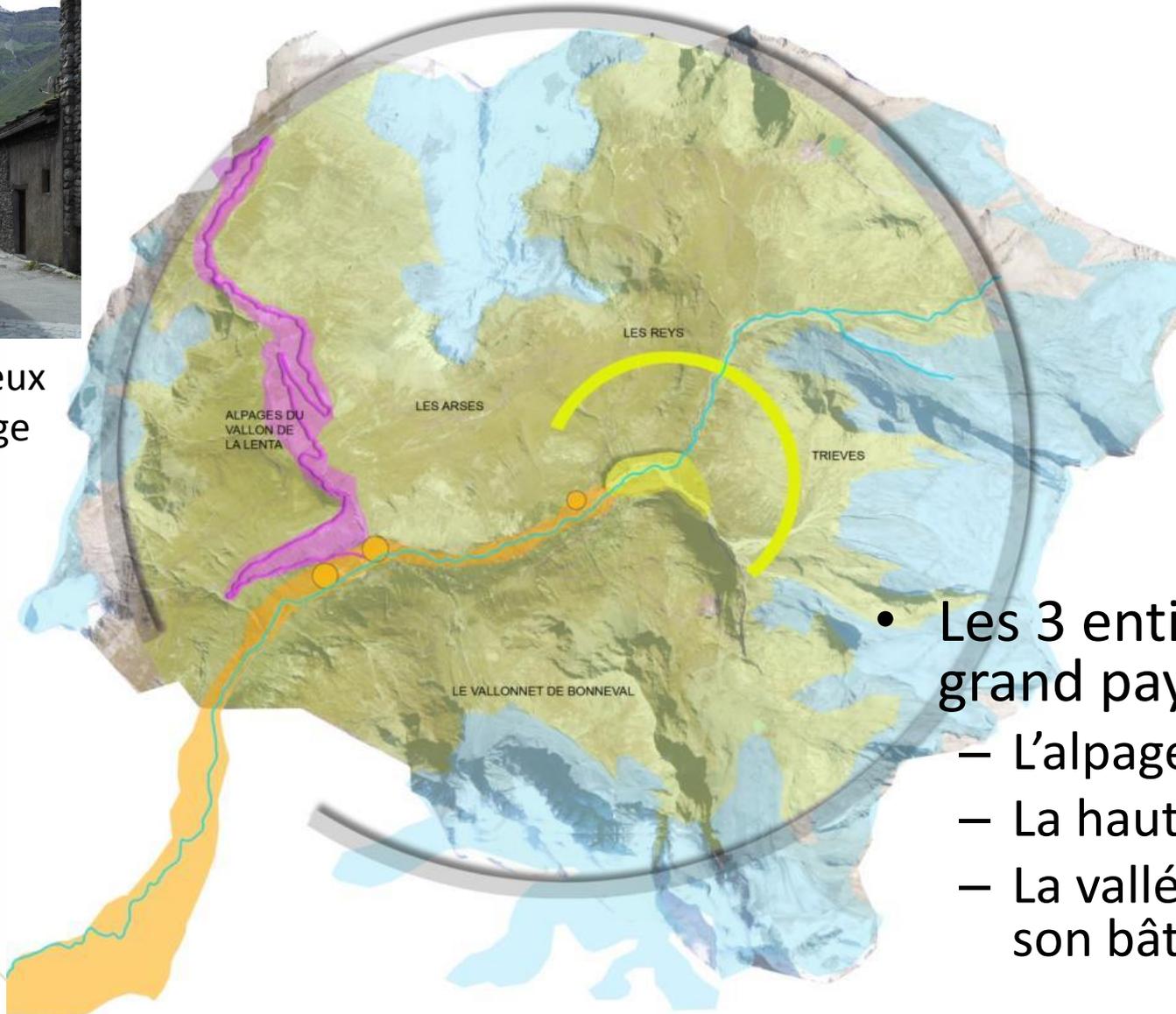
Le paysage, élément clé de l'identité locale...



Le vieux village



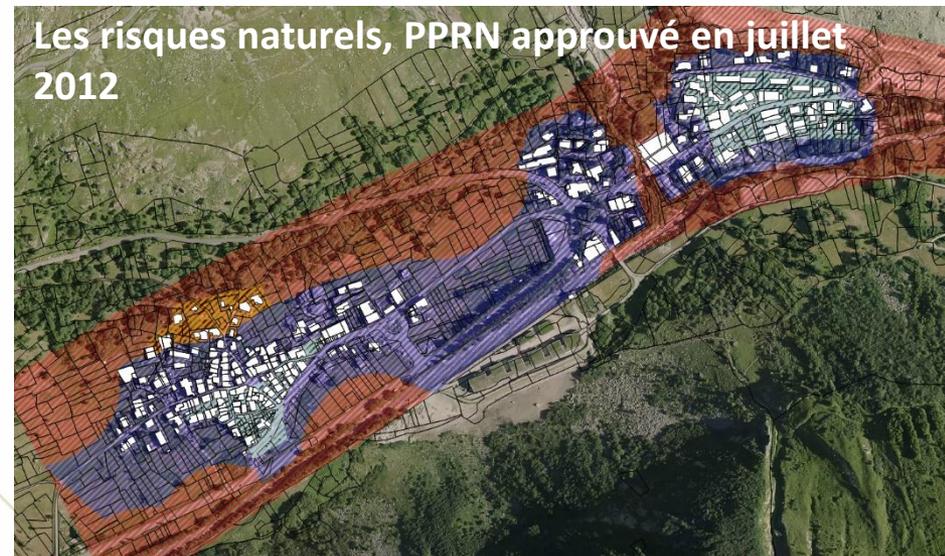
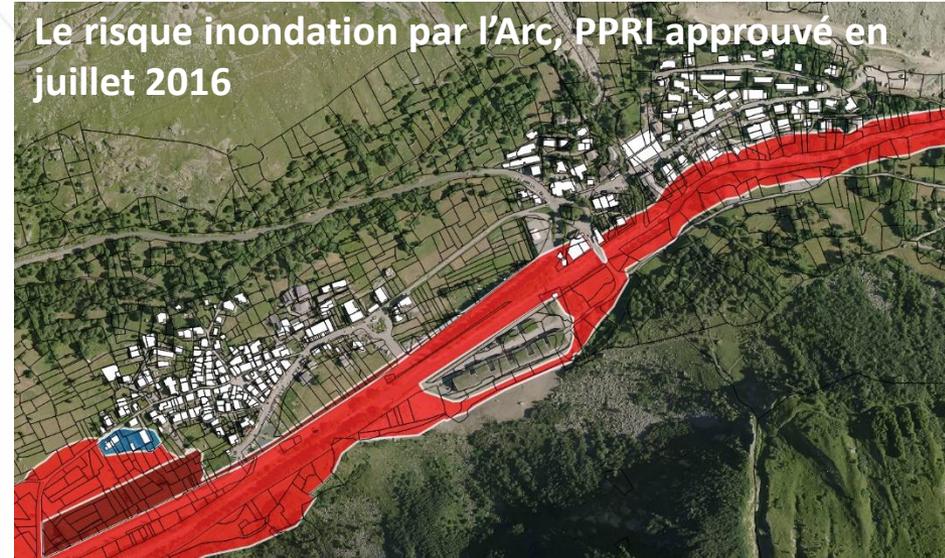
Chapelle notre Dame de toute Prudence



- Les 3 entités du grand paysage :
 - L'alpage
 - La haute montagne
 - La vallée habitée et son bâti

Un territoire contraint par les risques

- Risques inondation
- Risques mouvement de terrain et avalanches





Une capacité d'accueil limitée

- Peu de disponibilité foncière dans l'enveloppe bâtie
 - Pas possible de construire hors enveloppe bâtie **sans PLU => carte communale = solution temporaire**
 - Peu de logement vacant
- 



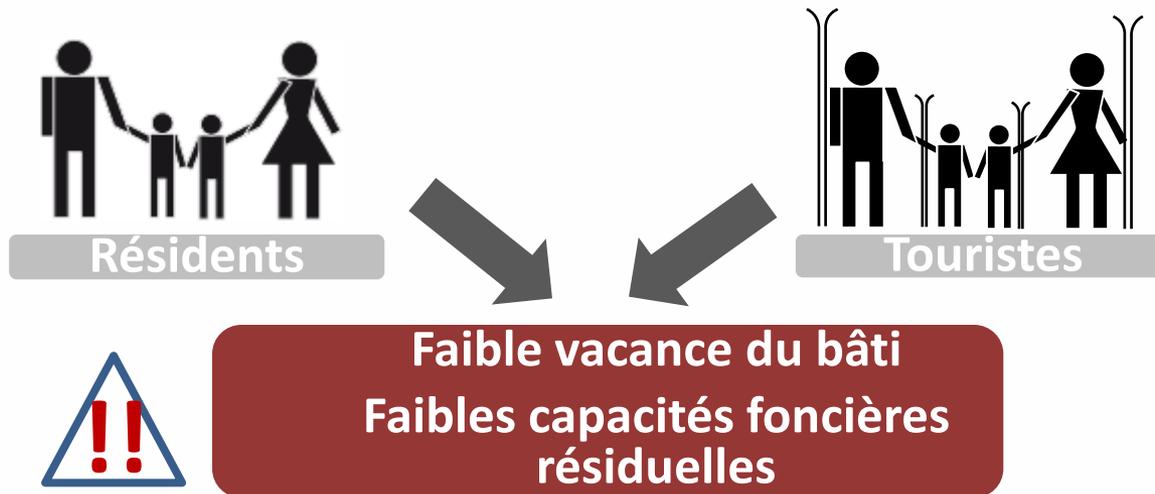
Le projet d'aménagement et de développement durables

LE PADD



Enjeu principal : impulser une nouvelle dynamique au territoire

- Le territoire ne parvient pas à garder ses jeunes
- Risque notable de vieillissement de la population
- Remontées mécaniques vétustes à rénover => nécessité de trouver des fonds
- Capacités d'accueil du territoire saturées



=> les indicateurs touristiques et démographiques sont au rouge, il est urgent d'impulser une nouvelle dynamique sous peine de condamner la commune

Un triple défi pour la prochaine décennie

1/ Le tourisme, clé du développement futur de Bonneval

3/ La nécessité d'améliorer l'offre et/ou l'accès aux équipements et services publics

2/ L'environnement intégré comme richesse et comme facteur de risques

1/ Redynamiser et renouveler un tourisme montagnard et sportif comme élément moteur de l'économie locale

Vocation touristique de la commune à conforter

Besoins du logement permanent et de l'hébergement touristique à satisfaire

Activités complémentaires à maintenir et à développer

Quelques actions du PADD

- L'UTN (Unité Touristique Nouvelle) du Vallonnet, projet touristique et résidentiel prioritaire
- Adapter l'offre en logement et hébergement aux besoins identifiés
- Diversité d'activités sur les 4 saisons
- Poursuivre les réflexions sur les possibilités d'extension du domaine skiable
- ...

2/ Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire, et prendre en compte les risques naturels

Paysage remarquable

Modération de la consommation de l'espace

Richesses naturelles à préserver

Risques naturels et nuisances

Quelques actions du PADD

- Préserver les grandes structures paysagères et le patrimoine bâti
- Maintenir le vide structurant existant entre le Vieux village et Tralenta
- Valoriser la pratique et la découverte du Grand Paysage
- Soigner l'intégration architecturale pour toute urbanisation envisagée dans ou aux abords du Vieux village
- Protéger les ressources fondamentales, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques
- ...

3/ Garantir un accès équitable & de qualité aux équipements, services publics et autres infrastructures collectives

Conditions de déplacement à faciliter et à rendre plus vertueuses pour l'environnement

Une offre en équipements publics à adapter à l'évolution de la demande

Importance du lien et de la complémentarité entre les entités bâties

Quelques actions du PADD

- Améliorer les conditions de stationnement (village & Tralenta),
- Favoriser les modes actifs de déplacement
- Prévoir des équipements suffisants pour les usagers actuels et futurs
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Maintenir une qualité de vie estivale au hameau de l'Ecot
- Garantir la présence de logement permanent et de services au village, à Tralenta et au Vallonnet
- ...



La suite de la procédure

ET APRÈS...



Et après...

Les prochaines grandes étapes du PLU



Phase d'études

Production des
pièces du PLU

Avril- mai 2018

Phase administrative

Consultations
formelles,
ajustement du
dossier

Mai-octobre 2018

Vie du document

Approbation et
mise en
application

**Fin 2018
jusqu'aux
prochaines
révisions**

Plan Local d'Urbanisme de Bonneval-sur-Arc

Réunion publique

Orientations du PADD

12/12/2017